

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2010

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents jusqu'à la question 3 incluse : 23

Nombre de conseillers présents à partir de la question 4 incluse : 24

Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille dix, le lundi vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

**Étaient présents** : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Luce TROUBAT, Joël AGEORGES, Catherine TOMAS, Alexandre BERTREL, Serge MESKO, Joseph MASBERNAT, Christine RENIER, Bernard MORAT, Nathalie BOUIJOUX à partir de la question n° 4, Ward HOOVER, Françoise LEGUILLOU, Christiane AUBRY, Pascal TURCAN, Christine BOIDRON-JAMET, Philippe FROT, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Nicole BELLANGER, Jean-Maurice GUEIT.

**Représentés par pouvoir** : Véronique LEDUC-TALIGAUULT a donné pouvoir à Catherine TOMAS, Isabelle VARQUEZ a donné pouvoir à Christiane AUBRY, Luc BOURRY a donné pouvoir à Luce TROUBAT, Christophe GARNIER a donné pouvoir à Michel PASQUIER, Valérie MALGONNE a donné pouvoir à Dominique SARDOU.

**Absents excusés** : Nelly BIDOT, Nathalie BOUIJOUX jusqu'à la question 3 incluse, Jacques SAURET, Yanne BENOIST, Philippe LACROIX.

**Secrétaires de séance** : Yves GIRARD, Nicole BELLANGER

**Session ordinaire**

-----

- **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

L'Assemblée prend connaissance du donner acte du Maire concernant les décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire conformément à la délibération du 29 mars 2010.

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût en € T.T.C.
242	15/11/10	<b>Urbanisme</b> – Avenant n°12 au contrat administratif d'occupation du logement communal de l'école Camille Claudel, sis 3 avenue du Général de Gaulle, soit 198,18 €/mois	-----
243	16/11/10	<b>Technique</b> – Contrat d'entretien et de maintenance de l'ascenseur de la mairie avec la société OTIS à Tours	1 088,36 €
244	19/11/10	<b>Communication</b> – Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "la boîte à musique" dans le cadre du marché de Noël avec la compagnie "Fouxfeuxrieux" à Chinon	1 546,00 €
245	19/11/10	<b>Communication</b> – Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Circafoux" dans le cadre du marché de Noël avec la compagnie "Fouxfeuxrieux" à Chinon	900,00 €
246	23/11/10	<b>Finances</b> – Avenant n°1 à la mission de maîtrise d'oeuvre concernant la conception de la cuisine et de la salle de restauration, et l'aménagement de deux salles de classe à l'école F. Dolto avec la Sarl d'architecture Atelier RVL à Tours (associé à trois bureaux d'études et un économiste) selon l'avant-projet validé par délibération du 22/11/10 * fixation du forfait définitif de rémunération ** mission complémentaire pour appel à projet	127 311,17 €* 12 600,00 €**
247	23/11/10	<b>Technique</b> – Contrat de maintenance des horloges et du paratonnerre et assistance technique du système de gestion des accès des courts extérieurs de tennis de l'espace Choissille avec la Société Bodet de Parçay-Meslay	850,36 €
248	25/11/10	<b>Urbanisme</b> – Contrat d'assistance juridique avec la SCP Cebron de Lisle & Benzekri de Tours (1 an)	4 544,80 €

## 1 Décision modificative n° 5 sur le budget général 2010

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°5 sur le budget général :

Section de fonctionnement	21 240,04 €
Section d'investissement	- 118 137,38 €
Total	- 96 897,34 €

## 2 Convention avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire pour le financement du relais d'assistants maternels

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de conclure une convention avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire pour le versement de la subvention au titre du fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels (RAM) pour l'année 2010. Le Conseil Général d'Indre-et-Loire participe financièrement à hauteur de 20 % du plafond de la prestation annuelle versée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour le fonctionnement d'un RAM à plein temps.

### **3 Demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour le marché de Noël**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 € dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2010. Le coût total de la manifestation est estimé à 5 416 €.

### **4 Demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour l'organisation du festival Au Fil du Jazz 2011**

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de demander une subvention de 1 700 € auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour le festival de musique Au Fil du Jazz 2011 organisé par les villes de Fondettes, Langeais, Cinq-Mars-la-Pile et Bourgueil. Le coût total de la manifestation est estimé à 4 079 €.

Cette année, le concert à Fondettes est programmé le samedi 29 janvier 2011. Les élèves du collège et des écoles primaires de Fondettes (600 enfants) bénéficieront d'une sensibilisation à la musique jazz dans la semaine qui précède et des masterclass seront organisés pour les élèves de l'école de musique.

### **5 Contrat Enfance - Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire**

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le contrat Enfance Jeunesse pour une durée de trois ans, à compter du 1er Janvier 2010 et décide de s'engager à maintenir l'offre existante sur la Commune au 31 Décembre 2009.

Le Contrat Enfance-Jeunesse (C.E.J.) est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

### **6 Convention de partenariat avec la Mission Locale de Touraine pour l'aide à l'insertion des jeunes**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la convention de partenariat avec l'association « Mission locale de Touraine » dans l'objectif de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Il a été décidé d'augmenter le nombre de permanences dans le cadre du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS renforcé) afin d'accompagner les jeunes du canton, celles-ci se tiendront les 1er et 3ème lundis de chaque mois de 9 h à 12 h. Ces permanences au titre du CIVIS renforcé s'ajoutent aux permanences habituelles de la Mission locale aux Tonnelles les 2ème et 4ème jeudis du mois de 14 h à 17 h.

### **7 Marché à procédure adaptée pour la réalisation des prestations de maintenance à garantie de résultats et de réaménagement, de création et d'extension des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la Ville**

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le marché pour la réalisation des prestations de maintenance à garantie de résultats et de réaménagement, de créations et d'extensions des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la Ville avec l'entreprise ETDE, Agence Loire Berry – Les Grands Champs – 37390 Chanceaux-Sur-Choisille, pour un montant de 753 073,72 € T.T.C et pour une durée de 6 ans.

## **8 Convention de partenariat avec Electricité Réseaux Distribution de France et l'Association Régie Plus pour la rénovation et l'embellissement de postes de distribution publique d'électricité pour l'entretien extérieur des transformateurs d'électricité sur le territoire communal**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la convention de partenariat avec ERDF (direction Touraine) et l'Association de lutte contre l'exclusion et la précarité Régie Plus à Tours, pour la réhabilitation et l'embellissement de postes de distribution publique d'électricité sur le territoire de Fondettes.

## **9 Convention de mise en servitude du chemin rural n° 145 pour l'établissement et l'exploitation d'une ligne électrique souterraine dans le cadre de l'extension du réseau basse tension avenue du Général de Gaulle**

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'adopter la convention de mise en servitude du chemin rural n°145 à intervenir avec le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) pour l'établissement et l'exploitation d'une ligne électrique souterraine dans le cadre de l'extension du réseau basse tension avenue du Général de Gaulle.

La constitution de servitude fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais du SIEIL. L'exploitation des ouvrages est confiée à Electricité Réseau Distribution France. La servitude est consentie au SIEIL moyennant une indemnité de un euro symbolique.

## **10 Acquisition des parcelles BT n° 566, 568, 569 et 571 situées au lieudit Vallières pour l'élargissement de la rue de Bel Air**

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles cadastrées section BT sous les numéros 566, 568, 569 et 571, d'une superficie totale de 92 m<sup>2</sup>, sises au lieudit Vallières, moyennant le prix de 1,219 € le m<sup>2</sup>. Les frais d'acte notarié sont à la charge de la Ville.

## **11 Acquisition de la parcelle YE n°23 située au lieu-dit Les Perruches pour l'élargissement de la rue des Roulets**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section YE sous le n°23 d'une superficie de 520 m<sup>2</sup>, sise au lieudit Les Perruches, moyennant un prix de 1,219 € le m<sup>2</sup>. Les frais d'acte notarié sont à la charge de la Ville.

## **12 Contrat avec la Mutuelle "Intériale" concernant la garantie collective prévoyance des agents du personnel communal**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat collectif à intervenir avec la mutuelle "INTERIALE MUTUELLE" (Agence locale, 13 bis rue du Petit pré à Tours) pour les garanties maintien de salaire en cas d'incapacité temporaire de travail du personnel communal. Ce contrat collectif n'a aucune incidence financière pour la collectivité.

### **13 Règlement de formation du personnel communal**

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement de formation du personnel communal qui prendra effet dès l'accomplissement des formalités administratives. Le règlement de formation du personnel communal explicite les différents textes de loi relatifs à la formation et apporte des réponses légales qui peuvent ensuite être déclinées au sein de la Collectivité.

### **14 Rapport d'activité 2009 du concessionnaire du service public de distribution de gaz naturel**

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu annuel de concession de GrDF gaz réseau distribution France pour l'exercice 2009. La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de Fondettes est régie par un contrat de concession exécutoire en 1999, pour 30 ans, confié à Gaz Réseau Distribution France (GrDF).

Un exemplaire du rapport sur le service public de distribution de gaz naturel est mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

### **15 Rapport d'activité 2009 du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire**

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2009 du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (S.I.E.I.L.). La ville de Fondettes adhère directement au S.I.E.I.L. pour la compétence électricité depuis le 11 février 2008.

Un exemplaire du rapport du S.I.E.I.L. est mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

### **16 Adhésion des communes de Beaumont-La-Ronce, Cigogne, Rivarennnes et Villebourg au Syndicat Intercommunal Cavités 37**

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à l'adhésion des communes de Beaumont-La-Ronce, Cigogne, Rivarennnes et Villebourg au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

### **17 Informations sur les activités de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus**

Le Conseil municipal prend connaissance de l'arrêt par le Conseil Communautaire du 25 novembre 2010 du projet de deuxième programme local de l'habitat (PLH) de Tour(s)plus et du lancement de la procédure de concertation. Les communes membres et le Syndicat mixte de l'agglomération Tourangelle porteur du Scot, disposent d'un délai de 2 mois pour se prononcer.

A l'issue des délibérations des communes et du Syndicat mixte de l'agglomération Tourangelle, le Conseil communautaire délibérera à nouveau et transmettra le projet de PLH au Préfet d'Indre-et-Loire pour saisine du Comité régional de l'Habitat qui a deux mois pour se prononcer. A la suite de l'avis du représentant de l'Etat, Tours(s)plus délibérera pour adopter définitivement le PLH.

Fait à Fondettes, le 23 décembre 2010  
Affiché le 23 décembre 2010